

## Normes et modalités d'évaluation des apprentissages



ILSS : Intégration linguistique scolaire et sociale

SAE : Situation apprentissage et évaluation

SE : Situation d'évaluation

<p><b><i>La planification de l'apprentissage et de l'évaluation respecte le Programme de formation de l'école québécoise</i></b></p>	<p><b><i>Les outils utilisés par les enseignants pour planifier les apprentissages et l'évaluation des élèves permettent de respecter les exigences des programmes du MEQ</i></b></p>
<p><b>Normes</b></p>	<p><b>Modalités d'application</b></p>
<p>1. Les membres des équipes disciplinaires-niveau établissent une planification globale de l'apprentissage et de l'évaluation disciplinaire.</p>	<p>1.1 Cette planification comporte, en regard du programme du MEQ:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les compétences disciplinaires et non disciplinaires;</li> <li>• des outils d'évaluation formels en spécifiant les critères d'évaluation et la pondération associée;</li> <li>• les contenus de formation (progression des apprentissages s'il y a lieu, les domaines de formation et les attentes de fin de cycle).</li> </ul> <p>1.2 Les membres des équipes disciplinaires-niveau se rencontrent en début d'année pour établir une planification des apprentissages et de l'évaluation des élèves. Ils déterminent la fréquence de la communication de l'évaluation pour chaque compétence pour les matières présentant des résultats détaillés ainsi que pour les compétences non disciplinaires. Ils conviennent également des savoirs essentiels qui seront évalués à chaque étape. Toutes ces informations sont contenues dans le document d'information destiné aux parents intitulé planification annuelle disponible sur le site de l'école.</p> <p><b>(Voir annexes 1 et 2 / propositions de fréquence d'apparition des résultats disciplinaires et non disciplinaires aux deux étapes).</b></p> <p>1.3 Les enseignants planifient une ou plusieurs SÉ leur permettant d'évaluer chaque compétence de leur discipline en s'assurant que chaque critère des cadres d'évaluation des apprentissages est suffisamment représenté dans l'ensemble des SAÉ, des tâches et des SÉ utilisées.</p>
<p>2. Les membres de l'équipe concernés s'assurent de la progression des apprentissages des élèves à risque et adaptent l'évaluation au besoin.</p>	<p>2.1 Pour tenir compte des élèves à risque et des élèves HDAA, l'enseignant adaptera ses pratiques, exigences et outils d'évaluation.</p> <p>2.2 Au besoin, les modifications apportées aux critères d'évaluation seront consignées dans le plan d'intervention.</p>

	<p>2.3 Au besoin, les adaptations concernant les tâches, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc. seront consignées dans le plan d'intervention.</p> <p>2.4 L'équipe planifie les mesures de soutien à apporter aux élèves à risque tout au long de l'année scolaire.</p>
<p>3. Les membres des équipes concernés se partagent la responsabilité de la planification et de l'évaluation.</p>	<p>3.1 Pour ILSS, les enseignants établissent une planification qui partage les contenus de formation selon les paliers dominants dans le groupe-classe.</p>

<b>2<sup>e</sup> aspect : Prise d'information et interprétation</b>	
<p><b><i>La prise d'information et son interprétation sont en conformité avec les principes d'évaluation inhérents au PFÉQ.</i></b></p>	<p><b><i>Les enseignants recueillent des traces provenant de tâches variées et les interprètent à partir des critères du PFÉQ. Ils s'assurent de respecter la politique d'évaluation de l'établissement.</i></b></p>
<p>4. La responsabilité de la prise d'information des données est partagée entre l'enseignant et parfois l'élève.</p>	<p>4.1 L'enseignant recueille et consigne des données variées, de façon formelle ou spontanée en nombre suffisant, échelonnées dans le temps et conserve les plus significatives en vue de l'évaluation des apprentissages (compétences et connaissances) et des compétences non disciplinaires.</p> <p>4.2 En cours d'apprentissage, l'élève peut être associé à la prise d'information par l'autoévaluation, la coévaluation ou l'évaluation par les pairs.</p>
<p>5. La prise d'information se fait en cours d'apprentissage et en fin d'année.</p>	<p>5.1 L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves au cours des activités régulières de la classe.</p> <p>5.2 L'équipe disciplinaire-niveau, s'entend minimalement sur 2 situations d'évaluation communes durant l'année.</p> <p>5.3 L'élève absent lors d'une évaluation du MEQ doit présenter une attestation d'absence reconnue (billet médical, certificat de décès, convocation à la cours, participation à une compétition sportive ou à un événement culturel d'envergure pour avoir droit à une reprise). L'élève absent à un examen du CSSMB ou local, il doit avoir droit à une reprise d'évaluations d'un autre moment déterminé par l'enseignant. Si l'élève ne se présente pas à cette convocation, la reprise de l'évaluation sera reportée à la journée pédagogique prévue pour la reprise des évaluations. L'enseignant devra compléter le formulaire de reprise d'examens et le remettre à l'élève. Il sera responsable de le faire signer par son parent et par l'enseignant. Les reprises</p>

	<p>ont lieu quatre fois par année durant des journées pédagogiques. (Dates : 17 novembre 2023, 2 février 2024, 7 juin et 21 juin 2024) <b>Voir annexe 3</b></p> <p>5.4 L'élève absent lors d'une évaluation en cours d'année, il doit avoir droit à une reprise d'évaluations d'un autre moment déterminé par l'enseignant. Si l'élève ne se présente pas à cette convocation, la reprise de l'évaluation sera reportée à la journée pédagogique prévue pour la reprise des évaluations. L'enseignant devra compléter le formulaire de reprise d'examens et le remettre à l'élève. Il sera responsable de le faire signer par son parent et par l'enseignant. Les reprises ont lieu deux fois par année durant des journées pédagogiques. (Dates : 17 novembre 2023, 2 février 2024, 7 juin et 21 juin 2024) <b>Voir annexe 3</b></p> <p>5.5 Plagiat; L'élève pris à plagier lors de toute forme d'évaluation se verra attribuer la note zéro (0) et aura droit à une reprise selon les modalités de l'école.</p> <p>5.6 Qualité du français : Pour toute forme d'évaluation, l'enseignant a droit de demander à l'élève de reprendre son travail si la qualité de la communication (écrite ou orale) l'empêche de porter un jugement valable. Un élève ne peut pas être mis en échec à cause de la qualité de son français (sauf en français) et la réussite ou l'échec d'une discipline doit se faire en fonction des critères d'évaluation qui lui sont rattachés.</p>
<p>6. La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.</p>	<p>6.1 Les enseignants utilisent des outils pédagogiques et d'évaluations communs.</p> <p>6.2 L'enseignant recourt à des moyens informels (observation, questionnement, etc.) et des moyens formels (grille d'évaluation, analyse de production, etc.) pour recueillir des données.</p> <p>6.3 Les grilles d'évaluation, les canevas d'observation, etc. sont élaborés en tenant compte des cadres d'évaluation des apprentissages qui eux, renvoient au PFEQ et à la progression des apprentissages lorsque disponible.</p> <p>6.4 L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier lors de la réalisation des tâches pour pouvoir en tenir compte lors du jugement.</p>
<p>7. L'interprétation des données est en lien avec les critères d'évaluation des Cadres d'évaluation des apprentissages.</p>	<p>7.1 Les enseignants de l'équipe disciplinaire-cycle adoptent une interprétation commune des exigences liées aux critères d'évaluation des cadres d'évaluation des apprentissages, notamment en précisant les indices observables.</p> <p>7.2 L'enseignant utilise les outils d'évaluation conçus en fonction des critères d'évaluation des cadres d'évaluation des apprentissages.</p> <p>7.3 L'enseignant informe les élèves des critères d'évaluation des compétences ciblées.</p>

**3<sup>e</sup> aspect : Le jugement**

<p><b>Le jugement est une responsabilité de l'enseignant.</b></p>	<p><b>Le jugement des enseignants repose sur les critères d'évaluation des Cadres d'évaluation des apprentissages.</b></p>
<p>8. Les apprentissages sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.</p>	<p>8.1 L'équipe disciplinaire s'assure d'avoir une compréhension commune des critères d'évaluation, des Cadres d'évaluation des apprentissages, des attentes de fin de cycle (compétences disciplinaires) du PFEQ et de l'évolution des compétences non disciplinaires choisies.</p>
<p>9. Au cours de l'année, l'enseignant porte un jugement sur le développement des apprentissages (compétences disciplinaires et connaissances) et des compétences non disciplinaires</p>	<p>9.1 L'équipe disciplinaire s'assure d'avoir une compréhension commune des critères d'évaluation des cadres d'évaluation des apprentissages, des attentes de fin de cycle (compétences disciplinaires et non disciplinaires). Cette compréhension s'enracine dans le Programme de formation de l'école Québécoise et non, par exemple, dans la progression des apprentissages ou les savoirs essentiels.</p> <p>9.2 Le jugement repose sur des traces pertinentes, variées et suffisantes. Un nombre suffisant signifie avoir plus d'une trace pour poser un jugement. Un outil d'évaluation (trace) doit avoir une valeur maximale de 50% de la note de la compétence à évaluer.</p> <p>9.3 Les enseignants utilisent des outils conformes aux critères d'évaluation des cadres d'évaluation des apprentissages.</p> <p>9.4 En cours de cycle, l'enseignant porte son jugement sur le développement des compétences et des connaissances en tenant compte de la situation particulière des élèves ayant un plan d'intervention. Ceux-ci peuvent bénéficier de modalités d'évaluation adaptées ou modifiées.</p> <p>À la suite de la première étape, le comité classement, composé de la direction adjointe de niveau, des enseignants de mathématiques et de sciences et des conseillères d'orientation proposent une recommandation de classement pour les séquences mathématiques et les parcours de science.</p> <p><b>Voir annexe 4</b></p> <p><b>9.5 Pondération associée aux épreuves du CSSMB :</b></p> <p>Secondaire 2 : raisonner 10%</p> <p>Secondaire 2 : lecture 10%</p> <p>Secondaire 2 : histoire 10%</p> <p>Secondaire 3 : histoire 0%</p> <p>Secondaire 4 : histoire 0%</p> <p>9.6 La pondération maximale associée aux devoirs ne dépasse pas 10%.</p> <p>9.7 Les retards dans la remise des travaux et des projets ne devraient pas entraîner un échec (un maximum de 10% de la note pourrait être retranché).</p>

<p>10. À la fin de l'année, l'enseignant porte un jugement sur le niveau de développement atteint des apprentissages (compétences et connaissances).</p>	<p>10.1 Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages (compétences disciplinaires et connaissances) de l'élève en cours et en fin de cycle.</p> <p>10.2 À la fin du cycle, l'enseignant utilise, même pour les élèves qui ont bénéficié de modalités d'évaluation adaptées, les attentes de fin de cycle pour porter un jugement sur les niveaux de compétence atteints dans toutes les disciplines. Il peut, au besoin, s'appuyer sur les échelles des niveaux de compétences.</p> <p>10.3 À la fin de l'année scolaire, le comité classement, composé de la direction adjointe de niveau, des enseignants de mathématiques et de sciences, ainsi que des conseillères d'orientation émettent une recommandation de classement (CST et ATS vs TS ou SN et ST/STE).</p> <p><b>Voir annexe 5</b></p>
<p>11. En ILSS, le jugement sur la progression de l'élève se fait à l'aide des paliers d'évaluation des apprentissages et de la progression des apprentissages.</p>	<p>11.1 À la fin du cycle, l'enseignant utilise – même pour les élèves qui ont bénéficié de modalités d'évaluation adaptées – les attentes de fin de cycle pour porter un jugement sur les niveaux de compétence atteints dans toutes les disciplines. Il peut, au besoin, s'appuyer sur les échelles des niveaux de compétences.</p> <p>11.2 À tout moment, l'enseignant d'ILSS utilise les paliers pour porter un jugement sur l'état du développement des compétences langagières de l'élève.</p> <p><b>Voir référence 6</b></p>

<b>4<sup>e</sup> aspect : Décision-action</b>	
<p>12. En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir la progression de l'élève dans ses apprentissages.</p>	<p>12.1 En cours d'apprentissage, l'enseignant qui observe chez un élève des difficultés pouvant entraîner un échec prendra les mesures pédagogiques nécessaires pour répondre aux besoins d'apprentissage de l'élève. La flexibilité et l'adaptation selon les modalités du plan d'intervention, le cas échéant, doivent être considérées en collaboration avec les autres intervenants et la direction.</p>

<p>13. L'enseignant permet à l'élève de développer graduellement son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.</p>	<p>13.1 L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages.</p> <p>(Par exemple : temps d'arrêt, de réflexion, d'objectivation, activités de régulation, journal de bord et grilles d'autoévaluation.)</p>
<p>14. L'enseignant utilise les paliers pour situer l'élève et prendre des décisions concernant sa progression.</p>	<p>14.1 Les enseignants se concertent pour déterminer les besoins des élèves pendant son parcours en ILSS (passage d'une classe à l'autre, intégration partielle, décloisonnement, stage d'un jour, etc.).</p> <p>14.2 Les enseignants se concertent pour déterminer les besoins d'intégration des élèves (intégration totale et code-cours accueil au régulier, soutien linguistique, etc.).</p> <p>14.3 Un portrait de l'élève ainsi qu'un portrait des acquis par compétence sont complétés par les enseignants chaque année ou avant l'intégration d'un élève en classe ordinaire.</p> <p><b>Voir annexe 6</b></p> <p>14.4 À la sortie de la classe ILSS et sous concertation avec les enseignants et la direction, les élèves sont classés au régulier. Au besoin, ils font appel au service d'orientation. Le palier 3 doit être atteint en communication orale et en lecture OU en écriture pour un élève ayant l'âge nécessaire pour intégrer le 1<sup>er</sup> cycle. Pour intégrer le 2<sup>e</sup> cycle, le palier 4 doit être atteint en communication orale et en lecture OU en écriture pour qu'un élève ayant l'âge de ce cycle y soit intégré. L'élève intégré en classe ordinaire est intégré à un niveau qui correspond à son niveau d'âge.</p> <p>14.5 À la suite d'une concertation entre les enseignants de la classe ordinaire et la direction, les codes de l'accueil sont retirés du bulletin de l'élève.</p>
<p>15. Le feuillet d'information pour les parents est transmis en début d'année</p>	<p>15.1 L'équipe-école détermine la structure du feuillet d'information qui sera transmis aux parents. Le feuillet doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les règles générales de l'école et son calendrier des activités;</li> <li>• des renseignements sur les programmes d'études;</li> <li>• la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues dans chacune des matières.</li> </ul>
<p>16. Les moyens de communication utilisés par les enseignants, autres que le bulletin, peuvent être variés.</p>	<p>16.1 La première communication écrite autre qu'un bulletin renseigne sur la manière dont l'élève amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement. L'équipe-école détermine une forme et un contenu commun de la première communication écrite autre qu'un bulletin ainsi que le moment où elle sera transmise aux parents.</p>

Tous les enseignants doivent fournir une première et une deuxième communication aux parents portant sur au moins deux observations (apprentissages et comportement).

Un premier message correspond aux apprentissages.

- CO1 Dépasse les attentes
- CO2 Satisfait aux attentes
- CO3 Répond partiellement aux attentes
- CO4 Ne répond pas aux attentes

Lorsque les codes C03 et C04 sont utilisés, l'enseignant doit préciser en utilisant un commentaire de la banque des commentaires pour le comportement ou un autre commentaire puisé des messages codés ou un commentaire personnalisé.

Si un commentaire sur le comportement n'a pas été utilisé pour expliquer le niveau d'apprentissage, un commentaire de la banque est sélectionné pour renseigner le parent sur le comportement.

Chaque année, les enseignants sont consultés sur la forme de cette autre communication et sur le moment de l'année où elle sera diffusée.

16.2 Outre les communications, trois bulletins sont prévus avant le 20 novembre 2023, le 15 mars 2024 et le 10 juillet 2024. Chacune des compétences disciplinaires et des volets font l'objet d'évaluations communiquées dans les bulletins.

Un résultat détaillé par compétence pour les matières langue d'enseignement, langue seconde et mathématique.

Un résultat détaillé par volet, théorique et pratique, pour les matières obligatoires et à option à caractère scientifique, à l'exclusion de mathématique, telle science et technologie et applications technologiques et scientifiques.

Un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée.

Tous les bulletins doivent inclure au moins un commentaire sur au moins une compétence non disciplinaire ou générique à l'étape 3.

**Voir Annexe 7**

16.3 Dans le cas des élèves dont :

- *les performances laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite;*
- *les comportements ne sont pas conformes au code de vie ;*
- *les renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention,*

Les membres de l'équipe-école utilisent d'autres formes de communication pour informer les parents sur le cheminement scolaire de l'élève, et ce, à une fréquence minimale d'une fois par mois.

Ex. : agenda, portfolio, feuille de route, téléphone, courriel, Mozaik, Google éducation, etc.

Les élèves de cheminement continu ont un bulletin modifié. Afin de préciser le niveau des modifications, les commentaires puisés de la banque académique sont les suivants :



	<p>A) Réalise son travail de façon autonome  B) Réalise son travail avec de l'aide  C) Réalise son travail avec beaucoup d'aide  D) Ne réalise pas son travail malgré l'aide</p> <p>Les élèves de FPT sont évalués au bulletin selon la légende suivante :</p> <p>A) L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui  B) L'élève répond aux exigences fixées pour lui  C) L'élève répond partiellement aux exigences fixées pour lui  D) L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui</p> <p>En ILSS, la cote est accompagnée du palier dans lequel l'élève fait ses apprentissages.</p> <p>En ILSS, les enseignants de mathématiques, d'arts plastiques et d'éducation physique utilisent les cotes suivantes pour identifier le niveau de maîtrise des compétences de leurs élèves :</p> <p>A : L'élève dépasse nettement les exigences associées aux tâches.  B : L'élève satisfait clairement aux exigences associées aux tâches.  C : L'élève satisfait minimalement aux exigences associées aux tâches.  D : L'élève ne satisfait pas aux exigences associées aux tâches.</p> <p>16.4 Les rencontres de parents ont lieu aux dates déterminées dans le calendrier scolaire de l'école.</p> <p>Les rencontres de parents auront lieu les 13 septembre 2023, 17 novembre 2023 et le 15 février 2024. La 1<sup>re</sup> rencontre est une rencontre d'information sur le programme d'étude, les exigences du cours et la planification annuelle des évaluations.</p> <p>16.5 En cours d'étape, les enseignants utilisent principalement Mozaik SOI afin d'informer les parents et les élèves sur les résultats des travaux, examens, projets, etc.</p>
<p>17. Pour les matières présentant des résultats détaillés, chacune des compétences disciplinaires fait l'objet d'une évaluation communiquée dans le bulletin au moins deux fois par année.  (<i>Régime pédagogique</i>, article 29.1. et 29.2)</p>	<p>17.1 Les membres de l'équipe-école se donnent la possibilité d'ajouter au bulletin des commentaires qui soutiennent l'appréciation.</p> <p>17.2 L'enseignant et l'élève conviennent d'au moins une force et d'un seul défi à chaque communication.</p> <p>17.3 L'enseignant assure le suivi des défis identifiés.</p> <p>17.3 L'enseignant et la direction se concertent pour décider des codes-cours qui seront utilisés dans le bulletin du nouvel élève intégré en classe ordinaire. Faire appel au service d'orientation au besoin.</p>

<p>18. Les compétences non disciplinaires précisées dans le Régime pédagogique et ciblées par les membres des équipes-cycles du primaire et du secondaire font l'objet d'une appréciation dans le bulletin aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> étapes.</p>	<p>18.1 Les membres de l'équipe-cycle choisissent des commentaires formatifs pour apprécier les apprentissages des élèves au regard des compétences non disciplinaires.</p> <p><b>Voir annexe</b> : Fréquence d'évaluation des compétences non disciplinaires.</p> <p>Les chargés de groupe sont responsables d'apprécier les apprentissages des élèves au regard des compétences non disciplinaires.</p>
<p>19. La décision prise quant à la poursuite des apprentissages de l'élève se retrouve sur le bulletin.</p>	<p>19.1 Au premier cycle, l'élève doit avoir complété avec succès deux matières de base sur trois et avoir cumulé de 24 à 26 unités.</p> <p>Au deuxième cycle, la promotion se fait par matière en autant que ses cours soient étalés sur un maximum de deux années consécutives.</p> <p><b>Voir annexe 8</b></p> <p>19.2 En classe ILSS, les paliers décrivent le développement des compétences de l'élève à différents moments de son apprentissage pendant la période qui s'échelonne de son arrivée à l'école jusqu'à la fin des mesures de soutien à l'apprentissage du français. Conçu dans la perspective de combiner un palier à une cote, l'outil a été élaboré en fonction de deux axes : un axe horizontal, à la manière d'un continuum, sur lequel se déploient 5 paliers décrivant les grandes étapes du développement des compétences et un axe vertical, sur lequel sont distribuées les cotes A - B - C - D, qui permettent de communiquer une appréciation sur les apprentissages de l'élève à l'intérieur même d'un palier. Appréciation qualitative (applicable à chacun des paliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A - L'élève dépasse les exigences associées aux tâches.</li> <li>B - L'élève satisfait clairement aux exigences associées aux tâches.</li> <li>C - L'élève satisfait minimalement aux exigences associées aux tâches.</li> <li>D - L'élève ne satisfait pas aux exigences associées aux tâches.</li> </ul> <p>19.3 Normes et modalités : Formation préparatoire au travail - Passation d'une année à l'autre</p> <p>Pour obtenir la certification FPT, <b>l'élève</b> doit compléter <b>2700h de</b> formation dont 1800h de cours et 900h de stage sur 3 ans avec possibilité d'une 4<sup>e</sup> année. L'école Dalbé-Viau instaure les règles de passation suivantes :</p> <p>L'an 1 vers l'an 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être présent à un minimum de 80% des 900h de cours.</li> <li>• Être présent aux évaluations de fin d'année.</li> <li>• Être présent au voyage à la découverte des métiers en région.</li> </ul> <p>L'an 2 vers l'an 3</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être présent à un minimum de 80% des 600h de cours.</li> <li>• Compléter 300 h de stage avec la possibilité de reprendre 50h l'année suivante.</li> <li>• Être présent aux évaluations de fin d'année.</li> <li>• Être présent au voyage à la découverte des métiers en légion.</li> </ul> <p>Certification FPT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être présent à un minimum de 80% des 300h de cours.</li> <li>• Compléter 600h de stage ou 550h si durant l'année précédente 300h ont été complétées.</li> <li>• Être présent aux évaluations de fin d'année.</li> <li>• Être présent au voyage à la découverte des métiers en région.</li> <li>• Réussi le cours d'insertion professionnelle avec une note de B ou supérieure.</li> </ul>
--	---

**Note : Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte**

## Références

Intégration linguistique, scolaire et sociale : PALIERS POUR L'ÉVALUATION DU FRANÇAIS au secondaire

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/pfeq/PEF\\_PFEQ\\_integracion-scolaire-linguistique-secondaire\\_2011.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PEF_PFEQ_integracion-scolaire-linguistique-secondaire_2011.pdf)

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire :

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/lois-et-reglements/education-prescolaire-enseignement-primaire-secondaire-et-professionnel/>

Cadre d'évaluation des apprentissages au secondaire

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/francais-langue-d-enseignement-sec.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/francais-langue-d-enseignement-sec.pdf)

Programme de formation de l'école québécoise

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondaire/>

Progression des apprentissages au secondaire

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondaire/>

Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particulier

## **ANNEXES**

### **Annexe 1**

Proposition de fréquence d'apparition des résultats aux deux premières étapes

### **Annexe 2**

Proposition de fréquence d'évaluation des compétences transversales

### **Annexe 3**

Procédure reprise d'examen

### **Annexe 4**

Classement mathématique

### **Annexe 5**

Classement sciences

### **Annexe 6A**

Portrait de l'élève d'accueil

### **Annexe 6B**

Portrait des acquis des compétences de l'élève d'accueil

### **Annexe 7**

Évaluation des apprentissages 2021-2022

## **Annexe 8**

Cheminement scolaire Dalbé-Viau

## **Annexe 9**

Procédure applicable en cas de demande de révision de note

# **ANNEXE 1**

## **Proposition de fréquence d'apparition des résultats aux deux premières étapes**

Dans le cadre des normes et modalités, les enseignants établissent la fréquence d'apparition des compétences disciplinaires aux étapes 1 et 2 du bulletin pour les matières présentant des résultats détaillés.

À la 3<sup>e</sup> étape, un résultat détaillé doit apparaître pour chacune des compétences propres au programme d'activités (RP, art 30).

### **Considérant :**

- qu'il y a 3 étapes durant l'année scolaire représentant respectivement 20 %, 20 % et 60 % du résultat final (RP, art 30.2);
- qu'un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée doit apparaître à chacune des étapes (RP, art 30.1-3);
- qu'il faille illustrer le cheminement des élèves (RP, art 29.1) à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> étape afin de permettre aux parents de faire un suivi auprès de leur enfant; que les parents doivent être informés des moyens mis en place pour contrer les difficultés de leur enfant (RP, art 29.2 -1); que le bulletin est la première communication officielle remise aux parents, il serait questionnant que ceux-ci soient informés des difficultés de leur enfant à l'une ou l'autre des compétences du programme uniquement à la mi-février en 2022;
- que l'émission des résultats disciplinaires doit s'appuyer sur les cadres d'évaluation des apprentissages afférents aux programmes d'étude (RP, art 30.2);
- qu'il importe de respecter le programme et la progression des apprentissages, lorsque disponible (Réf : cadres d'évaluation des apprentissages);

- que l'absence d'un résultat détaillé à une étape change le poids des autres notes dans le calcul du résultat disciplinaire final (voir illustration à l'annexe 1);
- Le SRÉ juge pertinent que le choix des apprentissages à évaluer à chaque bulletin fasse l'objet d'une réflexion au sein de chaque équipe disciplinaire. Après consultation auprès des spécialistes disciplinaires du CSS, le SRÉ émet des recommandations sur la fréquence des résultats détaillés devant apparaître aux étapes 1 et 2 des bulletins et sur la manière de constituer les résultats disciplinaires dans les autres matières

### **Recommandations pour les matières présentant des résultats détaillés**

**Le SRÉ préconise l'évaluation et la communication au bulletin de toutes les compétences à chacune des étapes.** Cependant, dans le cas où cette orientation s'avérerait impossible à maintenir, le SRÉ **recommande certains scénarios qu'il serait possible d'envisager** de façon à équilibrer les données comptabilisées et de **rendre compte de manière minimale** du cheminement des élèves.

- **Français, 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> secondaire :**

Il est recommandé que des résultats à la compétence *Écrire (C2)* soient communiqués à toutes les étapes. Les résultats des compétences *Lire (C1)* et *Communiquer oralement (C3)* doivent minimalement être communiqués une fois à l'étape 1 ou 2 (Ex. : Étape 1 : C1-C2, étape 2 : C2-C3.). Chacune de ces compétences doit faire l'objet d'apprentissages et d'évaluations à chacune des étapes et cela, même si on ne communique pas de résultats à l'une des étapes.

L'épreuve *obligatoire* en *Écriture (C2)* de la 2<sup>e</sup> secondaire a un poids de 20% dans l'émission du résultat final pour cette compétence.

- **Français, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire :**

Afin de **s'harmoniser avec les critères d'admission du secteur collégial ou professionnel**, il est recommandé de communiquer des résultats pour les compétences *Lire (C1)* et *Écrire (C2)* à chacune des étapes, **l'écriture étant un incontournable à chacune de celles-ci**. Comme les résultats de chacune des compétences devraient minimalement être communiqués deux fois dans l'année afin que l'on puisse voir le cheminement de l'élève, la compétence *Communiquer oralement (C3)* doit faire l'objet d'une communication au moins une fois avant l'étape 3. (Ex. : Étape 1 : C1-C2, étape 2 : C1-C2-C3.).

L'épreuve *unique* en *Écriture* de la 5<sup>e</sup> secondaire a un poids jusqu'à 50% dans l'émission du résultat final pour cette compétence.

- **ILSS :**

Lors des premières étapes du parcours de l'élève, un résultat devrait minimalement être transmis pour la compétence *Communiquer oralement*. Les résultats de toutes les compétences doivent avoir été communiqués avant l'intégration (référence instruction annuelle 2021-2022).

- **Mathématique, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles du secondaire :**

Il est fortement recommandé d'évaluer et de communiquer des résultats pour chacune des compétences *Résoudre une situation-problème (C1)* et *Utiliser un raisonnement mathématique (C2)* à toutes les étapes.

Chacune des compétences doit faire l'objet d'apprentissage à toutes les étapes. **Il est possible, mais non souhaitable**, de ne pas communiquer les résultats de la compétence Résoudre *une situation-problème* (C1) à l'une ou l'autre des deux premières étapes. Cependant, comme l'absence d'un résultat pour la compétence *Utiliser un raisonnement mathématique* (C2) a un grand impact sur le poids réel de cette compétence à chacune des étapes (se référer à l'annexe), **l'omission d'un résultat pour la compétence 2 est à proscrire.**

L'épreuve *unique* en Mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire a un poids de 20 % dans le résultat final de la compétence 2 : *Utiliser un raisonnement mathématique* et ce, dans chacune des séquences CST, TS et SN".

Le résultat de la compétence 2 est par la suite calculé avec la note école modérée" Et ce seulement pour le sec 4.

Depuis juin 2012, une section portant sur l'évaluation de la maîtrise des connaissances a été intégrée à l'épreuve Unique.

- **Science 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle du secondaire** (ATS, ST, STE, SE, physique et chimie) :

Il est recommandé d'évaluer et de communiquer des résultats à toutes les étapes pour chacun des volets

Il est possible de ne pas communiquer les résultats pour le volet *Pratique* (C1) à l'une ou l'autre des deux premières étapes. Cependant, cette compétence doit faire l'objet d'apprentissages à toutes les étapes et cela, même si on ne communique pas officiellement de résultat à l'une des étapes. Attention, l'absence d'un résultat à une compétence a un grand impact en science étant donné que le volet *Théorie* a un poids de 60 % (se référer à l'annexe).

L'épreuve *unique* en ATS et ST de la 4<sup>e</sup> secondaire a un poids de 50 % dans l'émission du résultat final du volet *Théorie* (C2). Depuis juin 2012, une section portant plus spécifiquement sur la maîtrise des connaissances a été intégrée à l'épreuve.

- **Anglais (Base), 1<sup>er</sup> à 3<sup>e</sup> secondaire :**

Il est recommandé que les résultats de **la compétence Communiquer oralement en anglais (C1) soient communiqués à chacune des étapes**, que les résultats à deux compétences soient minimalement communiqués à chaque étape en s'assurant de communiquer les résultats de chacune des compétences au moins une fois avant la 3<sup>e</sup> étape. (Ex. : Étape 1 : C1-C2, Étape 2 : C1-C3.)

- **Anglais (Base), 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire :**

Afin de **s'harmoniser avec les critères d'admission du secteur collégial ou professionnel**, il est recommandé de communiquer des résultats pour la compétence en *Écriture* (C3) **à chacune des étapes**. Il est recommandé que les résultats à deux compétences soient minimalement communiqués à chaque étape en s'assurant de communiquer les résultats de chacune des compétences au moins une fois avant la 3<sup>e</sup> étape. (Ex. : Étape 1 : C1-C3, Étape 2 : C2-C3.)

L'épreuve *unique* en Anglais (Base) de la 5<sup>e</sup> secondaire porte sur les compétences en *Oral* (C1) et en *Écriture* (C3). Elle occupe un poids de 50% dans le résultat final de chacune de ces compétences.

L'épreuve *unique* en Anglais (Enrichi) de la 5<sup>e</sup> secondaire porte sur les compétences *Comprendre des textes (C2)* et *Écriture (C3)*. Elle occupe un poids de 50% dans le résultat final de chacune de ces compétences.

## **Recommandations pour les matières présentant des résultats disciplinaires non détaillés**

Bien que seul le résultat disciplinaire soit communiqué à chacune des étapes pour plusieurs matières, l'émission de ce résultat repose également sur une évaluation rigoureuse des différentes composantes du programme faisant l'objet d'apprentissage en cours d'année. Le SRÉ émet également des recommandations sur la manière de constituer le résultat disciplinaire apparaissant au bulletin.

### **• Arts plastiques, musique:**

Pour ces matières, deux résultats distincts sont à consigner dans GPI, l'un portant sur C1-C2 conjointement, l'autre sur C3, mais un seul résultat disciplinaire apparaît sur le bulletin. Il est recommandé minimalement que chacun des résultats à consigner ait été communiqué une fois avant la 3<sup>e</sup> étape (Ex. : Étape 1 : C1-C2 conjointement, Étape 2 : C3). À la 3<sup>e</sup> étape, des résultats sur l'ensemble des compétences, soit les deux résultats à consigner dans GPI, sont à produire afin d'émettre le résultat disciplinaire.

### **• Éthique et culture religieuse :**

Pour cette matière, deux résultats distincts sont à consigner dans GPI, l'un portant sur C1-C3 conjointement, l'autre sur C2-C3 conjointement, mais un seul résultat disciplinaire apparaît sur le bulletin. Il est recommandé minimalement que chacun des résultats à consigner ait été communiqué une fois avant la 3<sup>e</sup> étape (Ex : Étape 1 : C1-C3 conjointement, Étape 2 : C2-C3 conjointement). À la 3<sup>e</sup> étape, des résultats sur l'ensemble des compétences, soit les deux résultats à consigner dans GPI, sont à produire afin d'émettre le résultat disciplinaire.

### **• Univers social (Histoire, monde contemporain, éducation financière):**

Comme les trois compétences du programme sont regroupées autour des mêmes critères d'évaluation, il est recommandé que le résultat disciplinaire soit émis à l'aide de chacun de ces critères, et ce, à chaque étape.

L'épreuve unique de la 4<sup>e</sup> secondaire permettra d'évaluer l'ensemble de la discipline. Le résultat de cette épreuve ministérielle comptera pour 50 % de la discipline.

### **• Éducation physique et à la santé :**

Il est recommandé que les résultats de la compétence 3 soient considérés dans l'émission du résultat disciplinaire de chacune des 3 étapes et que les résultats aux deux autres compétences soient considérés au moins une fois avant la 3<sup>e</sup> étape. Ainsi, au moins deux compétences sont considérées dans l'émission du résultat disciplinaire aux étapes 1 et 2. (Ex. : Étape 1 : C1-C3, Étape 2 : C2-C3 ou Étape 1 : C2-C3, Étape 2 : C1-C3)

### **• PPO, Exploration de la formation professionnelle, Sensibilisation à l'entrepreneuriat, Projet intégrateur :**



Les deux compétences de chacun de ces programmes étant complémentaires, elles doivent faire l'objet d'apprentissages et d'évaluations à chacune des étapes. Les résultats des deux compétences doivent donc être considérés dans l'émission du résultat disciplinaire à chacune des étapes.

**Recommandation s'il s'avère impossible de communiquer des résultats pour chacune des compétences à chacune des étapes (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire)**

Matières		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> secondaire		
		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français, langue d'enseignement	<i>Lire (40 %)</i>	Oui	Oui	Oui
	<i>Écrire (40 %)</i>	Oui	Oui	Oui
	<i>Communiquer oralement (20 %)</i>	Non	Oui	Oui
Mathématique	<i>Résoudre une situation-problème (30 %)</i>	Non *	↔ Oui	Oui
	<i>Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)</i>	Oui	Oui	Oui
Anglais, langue seconde (Base)	<i>Communiquer oralement en anglais (40%)</i>	Oui	Oui	Oui
	<i>Comprendre des textes lus et entendus (30%)</i>	Oui	Non	Oui
	<i>Écrire des textes (30%)</i>	Non	↔ Oui	Oui
Science et technologie/ATS	<i>Pratique (40%)</i>	Non	↔ Oui	Oui
	<i>Théorique (60%)</i>	Oui	Oui	Oui
Arts plastiques		Oui C1-C2	↔ Oui C3	Oui
Musique		Oui C1-C2	↔ Oui C3	Oui
Éthique et culture religieuse		Oui C1-C3	↔ Oui C2-C3	Oui
Géographie		Oui	Oui	Oui
Histoire et Éducation à la citoyenneté		C1-C2-C3	C1-C2-C3	Oui

↔ Éducation physique et à la santé	Oui C1-C3	↔ Oui C2-C3	oui
Projet personnel d'orientation	Oui C1-C2	Oui C1-C2	Oui
Informatique (PEAI) 1 <sup>re</sup> sec.	Oui	Oui	Oui
Projet intégrateur (PEAI) 1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> sec,			
Activités scientifiques (profil sciences) 1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> sec.			
Exploration de la formation professionnelle (pré-dep) 3 <sup>e</sup> sec.			

Les flèches indiquent que les blocs des compétences dont les résultats sont à communiquer peuvent s'intervertir. \* À venir pour les secondaires 1-2 et 3.

### Résultats à communiquer pour chacune des compétences à chacune des étapes (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire)

Matières		4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire		
		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
Français, langue d'enseignement	<i>Lire (40 %)</i>	Oui	Oui	Oui
	<i>Écrire (40 %)</i>	Oui	Oui	Oui
	<i>Communiquer oralement (20 %)</i>	Oui *	Oui	Oui
Média	<i>Sens critique</i>	Oui	Oui	
Mathématique	<i>Résoudre une situation-problème (30 %)</i>	Oui	Oui	Oui
	<i>Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)</i>	Oui	Oui	Oui
Anglais, langue seconde (Base)	<i>Communiquer oralement en anglais (40%)</i>	Oui	Oui	Oui
	<i>Comprendre des textes lus et entendus (30%)</i>	Oui	Oui	Oui
	<i>Écrire des textes (30%)</i>	Oui	Oui	Oui
Science : ATS, ST, STE, SE Physique Chimie	<i>Pratique (40%)</i>	Oui *	Oui	Oui
	<i>Théorique (60%)</i>	Oui	Oui	Oui
Arts plastiques	Oui C1-C2	↔	Oui C3	Oui
Musique	Oui C1-C2	↔	Oui C3	Oui
Éthique et culture religieuse	Oui C1-C3	↔	Oui C2-C3	Oui

Histoire du Québec et du Canada	Oui C1-C2-C3	Oui C1-C2-C3	Oui
Monde contemporain	Oui C1-C2	Oui C1-C2	Oui
Éducation financière	Oui	Oui	Oui
Éducation physique et à la santé	Oui C1-C3	Oui C2-C3	Oui
Sensibilisation à l'entrepreneuriat (pré-dep) 4 <sup>e</sup> sec.	Oui C1-C2	Oui C1-C2	Oui
Activités scientifiques (profil sciences) 4 <sup>e</sup> sec.			
Projet intégrateur 5 <sup>e</sup> sec.			
Activités sportives (opt.) 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> sec.			
Arts plastiques (opt.) 4 <sup>e</sup> sec.			
Arts et multimédia (opt.) 5 <sup>e</sup> sec.			
Histoire de l'Art (opt.) 5 <sup>e</sup> sec.			

↔ Les flèches indiquent que les blocs des compétences dont les résultats sont à communiquer peuvent s'intervertir. \* À venir pour la 4<sup>e</sup> secondaire.

### Illustration de l'impact de l'absence d'un résultat sur le calcul du résultat disciplinaire final

Nous vous présentons les impacts associés à la décision de ne pas transmettre de résultats aux étapes 1 et 2 pour l'une ou l'autre des compétences. Nous avons choisi d'illustrer ces impacts en mathématique et en science, car le poids des compétences *Utiliser un raisonnement mathématique* et *Théorie* dans la constitution du résultat disciplinaire de l'élève est important.

#### Ex. : Mathématique, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles du secondaire

Compétence 1 (30 %) : Résoudre une situation-problème

Compétence 2 (70 %) : Utiliser un raisonnement mathématique

Cas idéal : des résultats sont présents à chaque étape

Math	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Résultat final
C : 1	6%	6%	18%	30%
C : 2	14%	14%	42%	70%
R.				

Cas 2 : Un résultat est absent à la compétence 2 aux étapes 1 ou 2

Math	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Résultat final
C : 1	6%	6%	18%	30%
C : 2		17,5%	52,5%	70%
R.				

Cas 3 : Un résultat est absent à la compétence 1 aux étapes 1 ou 2

Math	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Résultat final
C : 1		7,5%	22,5%	30%
C : 2	14%	14%	42%	70%
R.				

Lorsqu'on compare le cas *idéal* avec le cas 2, on peut constater que l'absence d'un résultat à la compétence 2 fait augmenter de 3,5 % le poids du résultat émis à cette compétence à la 2<sup>e</sup> étape, et de 10,5 % à la 3<sup>e</sup> étape. Le poids total de la première étape n'est plus de 20 %, mais de 6 %.

L'absence d'un résultat à la compétence 1 modifie aussi le poids des autres résultats et des étapes dans le calcul du résultat disciplinaire final. Cette modification est moins grande puisque cette compétence a une pondération moindre (30 %) dans le calcul du résultat disciplinaire final.

Par ailleurs, lorsqu'on opte pour le cas 2 ou le cas 3, les parents d'un élève qui éprouve des difficultés d'apprentissage pour l'une ou l'autre des compétences, pourraient en être informés par le bulletin uniquement à la mi-mars. Ceci contreviendrait donc à nos obligations au regard de l'article 29.2 du régime pédagogique.

### Ex : Science, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle du secondaire (+ options)

(Pr) Volet *Pratique* : 40 %

(Th) Volet *Théorie* : 60 %

Cas idéal : des résultats sont présents à chaque étape

Math	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Résultat final
Pr	8%	8%	24%	40%
Th	12%	12%	36%	60%
R. Disc.	20%	20%	60%	

Cas 2 : Un résultat est absent à la compétence 2 aux étapes 1 ou 2

Math	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Résultat final
Pr	8%	8%	24%	40%
Th		15%	45%	60%
R. Disc.	8%	23%	69%	

Cas 3 : Un résultat est absent à la compétence 1 aux étapes 1 ou 2

Math	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Résultat final
Pr		10%	30%	40%
Th	12%	12%	36%	60%
R. Disc.	12%	22%	66%	

## ANNEXE 2

### Proposition de fréquence d'évaluation des compétences transversales

Compétence	Description	Clientèle	Matière	Étape 3
1	Exercer son jugement critique	Sec. 4	COM004	X
		Sec. 5	COM005	X
2	Organiser son travail	Sec. 1	COM002	X
3	Savoir communiquer	Sec. 3	COM003	X
		Accueil	COM009	X
4	Travailler en équipe	Sec. 2	COM001	X
		AS	COM009	X

Par ailleurs, la section 3 du bulletin unique doit comporter, à la première et à la troisième étape, des commentaires sur deux des quatre compétences suivantes : Exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe.

Toutefois, pour l'année scolaire 2022-2023, une modalité d'application progressive, toujours en vigueur, permettra de ne faire des commentaires que sur l'une de ces quatre compétences, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée.

# ANNEXE 3

## REPRISE D'EXAMEN

### - procédure –

Chaque année, trois journées pédagogiques sont identifiées pour permettre aux élèves de reprendre des examens manqués en classe et en récupération. Cette année, les dates sélectionnées sont les :

17 novembre 2023, 2 février 2024, 7 juin et 21 juin 2024.

Lorsqu'un élève a été absent lors d'une évaluation importante en vue de poser un jugement au bulletin, voici la procédure à suivre :

1. Programmer avec l'élève un moment de reprise en récupération.
2. Aviser le titulaire de l'autorité parentale du moment de reprise.
3. Si l'élève ne se présente pas à la reprise, il devra refaire son évaluation lors de la prochaine journée pédagogique prévue à cet effet.
4. Remplir le formulaire de reprise d'examen et le signer.
5. Remettre le formulaire à l'élève et lui demander de le signer.
6. Indiquer à l'élève qu'il doit faire signer son parent ou son tuteur et retourner le formulaire à la secrétaire de son secteur.
7. Envoyer un message électronique à la secrétaire du secteur avec le nom des élèves convoqués. Elle procédera à leur inscription.
8. Le suivi des inscriptions sera fait par la secrétaire.
9. Apporter tous les éléments nécessaires à la passation (examen, **consignes**, etc.) à la secrétaire du secteur de l'élève **3 jours ouvrables** avant la journée pédagogique.
10. Les reprises seront supervisées par le personnel de l'école. Il est fortement recommandé d'aller rassurer vos élèves et de vous assurer que l'élève comprend les consignes au début du moment de la reprise.
11. Récupérer les évaluations de vos élèves dès 13h00 le jour même et au plus tard le lendemain, et ce **au secrétariat du secteur de l'élève**.

Comme le mentionne le ministère de l'Éducation dans la politique d'évaluation des apprentissages (2003), il est particulièrement important que tous collaborent à la mise en place des conditions favorables à la réussite éducative de tous les élèves du Québec, notamment par une exploitation du potentiel que représente l'évaluation des apprentissages. L'évaluation des apprentissages peut donc prendre plusieurs formes et être exploitée de différentes façons : examen, exposé, travail, entretien, etc. En travaillant ensemble, en aval et en amont, nous nous assurerons des meilleures conditions d'évaluation et de reprise d'examens pour nos élèves.

# FORMULAIRE DE REPRISE D'EXAMEN

## Politique des absences en cours d'année :

Lors d'une période d'évaluation, lorsque l'absence n'est pas motivée par un des motifs énumérés dans l'agenda, l'enseignant communique avec le titulaire de l'autorité parentale pour l'informer du moment de la récupération pour la reprise. En attendant la reprise en journée pédagogique, s'il y a parution de bulletin, **la note de zéro sera comptabilisée** avec les autres notes à l'étape, et ce jusqu'à ce que l'examen soit effectué. En ce sens, l'enseignant remet ce formulaire à l'élève afin qu'il le fasse signer par son parent ou son tuteur tout en l'informant de la date et de l'heure prévue qui aura lieu à la fin de chaque étape :

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_  
Matière : \_\_\_\_\_  
Notion à l'évaluation : \_\_\_\_\_  
Date de l'absence à l'examen : \_\_\_\_\_  
Motif d'absence : \_\_\_\_\_  
Date de l'absence à la reprise d'examen en récupération : \_\_\_\_\_

Nous tenons à vous informer de cette absence compte tenu de l'importance de réaliser les évaluations tout au long de l'année au moment où la matière vient d'être enseignée.

Ainsi, sa dernière chance de reprendre cet examen est prévue le :

- **Date** : \_\_\_\_\_
- **Heure** : 9h00
- **Lieu** : Cafétéria\*

\* Accéder à l'école par l'entrée des élèves - B100

Lors de la journée prévue pour la reprise de l'évaluation, votre enfant sera responsable :

- de respecter les règlements exigés (cellulaire, écouteurs, bavardage, etc.)
- de se présenter à l'endroit et au moment prévus;
- de porter l'**uniforme** de l'école;
- d'avoir le **matériel nécessaire** à la réalisation de l'évaluation.

J'atteste avoir pris connaissance de l'information reliée à l'absence de mon enfant et de ses responsabilités.

Signature du parent ou tuteur : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant : \_\_\_\_\_

Lorsque tous les partis ont signé, l'élève doit se diriger au **secrétariat de secteur** en vue d'inscrire son nom dans un registre prévu à cet effet.

# ANNEXE 4

## MATHÉMATIQUE

Dalbé-Viau  
Mon choix de séquence pour l'année 2015-2016

Ma position par rapport à mon choix

Mon 1er choix de séquence est : \_\_\_\_\_

Raisons qui motivent mon choix :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Mon 2e choix de séquence est : \_\_\_\_\_

La position de mon enseignant de mathématique

J'approuve le choix de l'élève.	
J'émet certaines réserves quant au choix de l'élève.	
J'émet de grandes réserves quant au choix de l'élève.	
Explications :	
Nom de l'enseignant :	

Dalbé-Viau  
Mon choix de séquence pour l'année 2015-2016

Mes scores

Ajoutons les notes que tu as mises pour chacune des questions suivantes		
	Mon score	Réservé à l'enseignant
Les questions #1, #4, #7, #11 et #15		
Les questions #3, #5, #9, #12 et #14		
Les questions #2, #6, #8, #10 et #13		

Mes aptitudes et aspirations

Portrait de mes aptitudes en mathématique	Élève				Enseignant			
	Peu de facilité		Beaucoup de facilité		Peu de facilité		Beaucoup de facilité	
<b>J'ai de la facilité avec les concepts suivants :</b>								
<b>Algèbre :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
• Opérations algébriques	1	2	3	4	1	2	3	4
• Fonctions	1	2	3	4	1	2	3	4
<b>Géométrie :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
• Aire et volume des solides	1	2	3	4	1	2	3	4
• Recherche de mesures manquantes	1	2	3	4	1	2	3	4

Pour l'instant, j'envisage mon avenir dans le domaine...

	OUI	NON
• de la formation professionnelle.		
• des arts et de la communication.		
• des techniques sociales (policière, travail social, etc.).		
• des sciences humaines et sociales.		
• des sciences de la nature (sciences de la santé ou pures et appliquées).		
• des techniques liées au domaine des sciences, des arts et de la communication.		
• des sciences administratives.		



Hassen

063306  
03

Dalbé-Viau

Mon choix de séquence pour l'année 2015-2016



Classification : T53  
Groupe-repère :



1352087  
Âge au 30 sept. : 15

Absences motivées : 20  
Absences non motivées : 6  
Retard : 8

### Mes intérêts

Dans les activités vécues en mathématique, j'aime...	Peu		Beaucoup	
	1	2	3	4
1. utiliser des objets (solides géométriques, etc.), des outils (compas, équerres, etc.), les technologies (logiciels, calculatrice graphique, etc.), des appuis visuels (un modèle avec Excel), etc.	1	2	3	4
2. réaliser des problèmes mathématiques qui sont très concrets, pratiques et qui me seront utiles au quotidien.	1	2	3	4
3. comprendre et expliquer l'origine et le fonctionnement de certains phénomènes, particulièrement dans le domaine des sciences (astronomie, physique, chimie, etc.).	1	2	3	4
4. quand la mathématique est appliquée à la conception, au fonctionnement ou à l'utilisation d'instruments ou d'objets techniques (antenne parabolique, cellulaire, bicyclette, etc.).	1	2	3	4
5. faire des mathématiques abstraites, notamment avec la manipulation d'expressions algébriques.	1	2	3	4
6. réaliser des projets et traiter des données (par exemple, les données d'un sondage).	1	2	3	4
7. repérer des erreurs ou des anomalies dans des processus ou dans des solutions en vue d'apporter les correctifs appropriés.	1	2	3	4
8. quand on fait référence aux sciences humaines (l'histoire, l'éducation, etc.), aux arts et à la communication.	1	2	3	4
9. manipuler des concepts et des formules mathématiques (les formules pour calculer les volumes des solides, manipuler les lois des exposants, etc.).	1	2	3	4
10. faire des mathématiques qui me seront utiles dans mon quotidien ou un avenir rapproché (ex : achat d'une voiture, emprunt, placement, etc.).	1	2	3	4
11. créer des maquettes, des prototypes, (ex : la représentation en trois dimensions d'un pont, d'une ville, etc.).	1	2	3	4
12. travailler dans le monde abstrait que sont les mathématiques.	1	2	3	4
13. aborder des thèmes tels que les sondages, les plans et les devis, les budgets, les impôts.	1	2	3	4
14. quand on fait référence à la recherche, particulièrement dans le domaine des sciences (astronomie, physique, chimie, etc.).	1	2	3	4
15. recueillir moi-même des données et faire des expériences (ex : tester la résistance d'un pont miniature, calculer la probabilité de gagner à un jeu de hasard, etc.).	1	2	3	4

Recommandation en mathématique l'année scolaire 2019-2020											
Fiche	Grr	M	Nom de l'élève	Résultats en mathématique			Choix de l'élève	Recommandation du comité de classement			
				Étape 1	Étape 2	Sommaire	Math	Mars		Juin	
								Enseignant	Provisoire Math	Enseignant	Finale Math

**Sec I => II :**

- C.o. et directions énoncent les règles de sanction et les élèves sont rencontrés individuellement par direction / c.o. pour discussion personnalisée quant au préclassement de l'élève.

**Sec II => III :**

- Tournée d'information des c.o. en classe pour énoncer les règles de promotion au 2e cycle, des possibilités offertes aux élèves (...) et informations complémentaires quant au choix parcours en sciences;
- Passation du Socrative par l'enseignant de sciences en classe (élaboré par enseignants de sciences) – voir procédure Socrative;
- Soirée d'information aux parents des élèves de la cohorte par les c.o.;

- Les élèves sont rencontrés individuellement par la direction / c.o. pour discussion personnalisée quant au préclassement de l'élève.

**Sec III => IV :**

- Tournée d'information des c.o. ou de l'enseignant en classe pour règles de passage + séquences mathématiques;
- L'enseignant de mathématiques passe questionnaire math aux élèves (voir Feuille 1,2,3) et consigne les choix d'élève dans un fichier Excel (voir fichier Excel pertinent);
- L'enseignant de mathématiques rencontre les élèves pour lesquelles ils ne proposent pas la même recommandation que le jeune avant le comité classement;
- Enseignant de sciences recueille choix de sciences du jeune et consigne les choix des élèves dans le même fichier Excel (voir fichier Excel pertinent);
- Enseignant de sciences rencontre les élèves pour lesquelles il ne souhaite pas la même recommandation que le jeune avant le comité classement;
- Comité préclassement a lieu (direction, prof math + sciences et c.o.) pour recommandation classement concertée pour chaque élève;
- Les élèves sont rencontrés individuellement par direction / c.o. pour discussion personnalisée quant au préclassement de l'élève.

**Sec IV => V :**

- C.o. et direction fait tournée des groupes pour offrir choix d'option (Arts plastiques et multimédia, éducation physique option, histoire de l'art, sensibilisation à l'entrepreneuriat, chimie et physique);
- C.o. et directions énoncent les règles de sanction et les élèves sont rencontrés individuellement par direction / c.o. pour discussion personnalisée quant au préclassement de l'élève.

**Sec V => études postsecondaires :**

- Tournées de connaissance de soi / informations pour études postsecondaires par c.o. (sec IV et V);
- Tournée de classe pour inscription DEP / DEC.

**ADAPT :**

- Accueil / CC / FPT : préclassement fait en comité classement – direction, c.o. et enseignants;
- FMS : C.o. et directions énoncent les règles de sanction, possibilités pour les élèves (reprise FMS, sec III régulier, Pré-DEP, DEP, adultes, MDT) et les élèves sont rencontrés individuellement par direction / c.o. pour discussion personnalisée quant au préclassement de l'él

# ANNEXE 5

## SCIENCE

### Procédure pour le questionnaire Choix du parcours de science pour la 3<sup>e</sup> secondaire

Vous devrez vous présenter avec votre groupe au laboratoire d'information afin que ceux-ci puissent remplir le questionnaire informatisé permettant de quitter leur choix de parcours de sciences en 3<sup>e</sup> secondaire.

1. Demander aux élèves de se **connecter à un ordinateur** de la salle  
(voir la feuille de mot passe ci-joint si nécessaire)

2. Demander aux élèves d'**ouvrir un navigateur web**  
(Chrome, Firefox, Internet explorer, etc.)



3. Demander aux élèves de se rendre à l'adresse suivante :

[socrative.com](http://socrative.com)

4. Cliquer sur «**Student login**»

STUDENT LOGIN

5. Entrer le nom de la salle selon votre groupe:

**SciencesDV2**

\*Attention pas d'espace, en un seul mot

6. Lorsqu'on demande de rentrer le numéro de carte étudiant les élèves doit **rentrer leur identifiant informatique** (ex : DUROER1)

7. Demander aux élèves de **compléter l'ensemble des questions seul et en silence.**

#### ATTENTION :

Vous recevrez dans les jours suivants une feuille contenant le résultat du questionnaire.

Vous devez demander aux élèves de faire leur choix de parcours en fonction du résultat et de la description de ceux-ci.

Vous devez finalement remettre les feuilles à la direction de niveau.

Recommandation en sciences pour l'année scolaire 2019-2020

Fiche	Grr	S	Nom de l'élève	Résultats en sciences			Choix de l'élève Sciences	Recommandation du comité de classement			
				Étape 1	Étape 2	Sommaire		Mars		Juin	
								Enseignant	Provisoire Sciences	Enseignant	Finale Sciences

# ANNEXE 6A

## Portrait de l'élève d'accueil

Année scolaire :	
Nom de l'élève :	Âge au 30 sept :
Enseignante :	Groupe :
Année(s) en classe ILSS :	Niveau Mathématique complété :
Langue maternelle :	

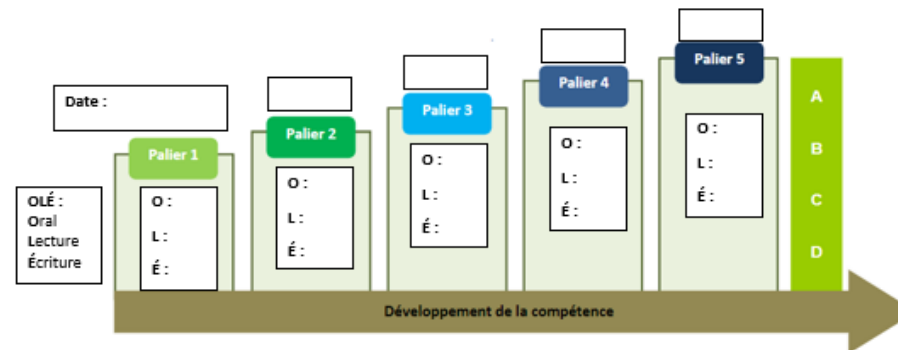
Date d'intégration partielle :
Matière(s) intégrée(s) :

Date d'intégration totale :	Le groupe intégré :
Niveau intégré :	

Service(s) offert(s) :	<input type="checkbox"/> Psychologie	<input type="checkbox"/> Orthopédagogie	<input type="checkbox"/> T.E.S
	<input type="checkbox"/> Psychoéducation	<input type="checkbox"/> Orthophonie	<input type="checkbox"/> Travail Social
	<input type="checkbox"/> Autre(s) :		

### Paliers d'évaluation en ILSS et intégration en classe ordinaire

**Consignes :** Inscrire le résultat lettré associé à la compétence. Inscrire la date au-dessus du palier (JJ-MM-AA). Pour l'évaluation, se référer aux documents *Progression des apprentissages ILSS* et *Paliers pour l'évaluation du français ILSS enseignement secondaire.*



#### Appréciation qualitative (applicable à chacun des paliers)

- |  |  |
|--|--|
| A - L'élève dépasse les exigences associées aux tâches.              | C - L'élève satisfait minimalement aux exigences associées aux tâches. |
| B - L'élève satisfait clairement aux exigences associées aux tâches. | D - L'élève ne satisfait pas aux exigences associées aux tâches.       |

#### Informations pertinentes pour favoriser la transition de l'élève :

Forces :

Défis :

# ANNEXE 6B

## Portrait des acquis par compétence

Communiquer oralement en français dans des situations variées						
SAÉ/SE date	Paliers	Comprendre	Produire	Réagir	Énoncés	Stratégies
	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>messages simples et personnels</li> <li>formules de politesse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>messages simples et personnels</li> <li>prononciation plus ou moins juste des sons du français</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>consignes courantes</li> <li>formules de politesse</li> <li>interactions avec aide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>simples et formés de quelques mots</li> <li>expressions figées</li> <li>phrases mémorisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>reconnaissance des codes sociaux élémentaires</li> <li>recours au langage non verbal</li> <li>utilisation de certains mots de sa langue maternelle</li> </ul>
	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>contextes prévisibles</li> <li>messages au sujet familier ou liés aux thèmes de la classe</li> <li>énoncés déjà entendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>contextes prévisibles</li> <li>messages au sujet familier ou lié aux thèmes de la classe</li> <li>interactions brèves et compréhensibles</li> <li>reprises des énoncés déjà entendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réactions appropriées aux consignes de l'enseignant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>simples</li> <li>longueur variable</li> <li>vocabulaire courant et coordonnants (et, mais, parce que)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>demande d'aide</li> <li>utilisation de paraphrase dans un but de compréhension (production, compréhension)</li> </ul>
	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>contextes prévisibles ou spontanés</li> <li>messages variés</li> <li>sujets familiers ou liés à des repères culturels</li> <li>documents audio et vidéo avec aide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>contextes prévisibles ou spontanés</li> <li>messages variés</li> <li>sujets familiers ou liés à des repères culturels</li> <li>récit d'événements passés ou futurs</li> <li>description et expression de ses idées et de ses opinions</li> <li>prononciation des sons et reproduction des rythmes de façon généralement appropriée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>manifestation de sa compréhension en répondant au propos de ses interlocuteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>simples et bien structurés</li> <li>complexes contenant parfois des erreurs pouvant nuire à la communication</li> <li>bien enchaînés</li> <li>emploi des mots d'usage courant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>amorces, soutien et conclusion des échanges avec divers interlocuteurs</li> <li>application des codes sociaux (interactions, formule de politesse, registre de langue de l'interlocuteur)</li> <li>reformulation afin de maintenir la communication</li> <li>évaluation de sa démarche avec aide de l'enseignant</li> </ul>
	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>contextes diversifiés</li> <li>messages variés</li> <li>sujets plus ou moins familiers et liés aux repères culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>contextes diversifiés</li> <li>messages variés</li> <li>sujets plus ou moins familiers et liés aux repères culturels</li> <li>échanges (discussions, travail d'équipe)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>simples et complexes</li> <li>respect de l'intention de communication</li> <li>emploi des temps usuels à l'oral</li> <li>utilisation d'un vocabulaire étendu et concret/abstrait et expressions idiomatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>progression des échanges avec une certaine aisance</li> <li>ajustement du message en fonction des réactions de son interlocuteur</li> <li>autocorrection de façon autonome</li> </ul>
	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>messages de registres variés et provenant de différents supports</li> <li>repères culturels variés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>messages dans des situations variées</li> <li>discussions ou travail en équipe</li> <li>présentation : description</li> <li>résumé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>précision en réponse aux questions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>formes et contenus variés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>progression des échanges</li> <li>autoévaluation</li> <li>identification ses forces et défis avec de l'aide</li> </ul>

Lire des textes variés en français						
SAÉ/SÉ date	Paliers	Comprendre	Tâches	Réagir	Vocabulaire	Stratégies
	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>courts textes constitués de quelques mots ou de phrases simples appris à l'oral</li> <li>sens d'un mot déjà entendu (dégage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>démonstration de sa compréhension en répondant à un nombre restreint de questions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>consignes simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>environnement immédiat</li> <li>apprentissage en classe (reconnaissance globale)</li> <li>vocabulaire entendu avec aide (décodage, identification)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>anticipation du sens d'un mot nouveau à partir du contexte et d'illustrations</li> <li>utilisation d'exemples pour comprendre une consigne simple</li> <li>association d'images et de mots</li> <li>repérage des informations explicites dans le texte</li> </ul>
	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>informations dans des courts textes à dominante descriptive</li> <li>sujet familier</li> <li>phrases simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>démonstration de sa compréhension en sélectionnant des informations explicites dans le texte et en classant des items selon des catégories.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>descriptif (personnes, objets, lieu et actions habituelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>repérage des mots-clés d'une consigne ou d'une question pour déduire le sens de certains mots qui s'apparentent à ceux d'une autre langue qu'il connaît</li> <li>utilisation des illustrations et du titre, etc. pour anticiper le contenu du texte</li> <li>utilisation d'ouvrages de références avec l'aide de l'enseignant</li> </ul>
	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>informations (quelques) et des idées d'un texte à dominante descriptive et narrative</li> <li>longueur variable dont le sujet est familier et la majorité des phrases simples</li> <li>reconnaissance de la reprise de l'information par la pronominalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>démonstration de sa compréhension en répondant à différentes questions</li> <li>extraction d'informations explicites dans des textes non suivis (carte, tableau) ou à l'aide d'indices présents dans le texte</li> <li>intégration de ce qu'il a lu dans des productions orales ou écrites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>variété de consignes simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>varié</li> <li>thématiques diversifiées</li> <li>inférence du sens de mot ou de groupe de mots à partir du contexte ou des caractéristiques morphologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>retour réflexif avec une aide soutenue, sur sa compréhension et sur les stratégies utilisées pour accéder au sens du texte</li> </ul>

**Lire des textes variés en français**

SAÉ/SÉ date	Paliers	Comprendre	Tâches	Réagir	Vocabulaire	Stratégies
	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>informations (la plupart) et des idées exprimées dans des textes (descriptifs, narratifs ou explicatifs) qui traitent de sujet plus ou moins familiers (incluant repères culturels)</li> <li>phrases de structures variées</li> <li>consignes complexes notamment celles qui contiennent plus d'une action</li> <li>interprétation des informations contenues dans le texte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>regroupement des informations explicites présentées à divers endroits dans le texte et à dégager des informations implicites en s'appuyant sur ses connaissances et sur ses expériences de lecteur</li> <li>questions d'interprétation qui exigent des réponses courtes</li> <li>sélection de l'information pertinente pour préparer une production orale ou écrite</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>mots concrets et abstraits de plus en plus étendu</li> <li>métalangage</li> <li>expressions idiomatiques et repères culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>établissement de liens entre les idées ou les faits à partir des organisateurs textuels</li> <li>construction du sens du texte</li> <li>consultation autonome et au besoin d'une variété d'outils de références, <u>de ses</u> pairs ou de l'enseignant</li> <li>retour réflexif sur la tâche réalisée et les stratégies utilisées avec l'aide de l'enseignant</li> </ul>
	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>informations et des idées exprimées dans les textes dont le sujet est peu ou pas familier et qui sont plus complexes et plus denses certains éléments culturels lui échappent toujours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>démonstration de sa capacité à expliquer et à interpréter des informations dans un texte, une carte ou un tableau en répondant à des questions qui exigent une réponse relativement élaborée</li> <li>démonstration de sa compréhension de divers aspects du texte et résume ou reformule des informations tirées de divers textes lus en vue de production orale ou écrite</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation des indices discursifs, textuels et iconique pour former des hypothèses sur le sens du texte</li> <li>retour réflexif sur la façon dont il planifie, gère et réalise la tâche et sur la pertinence des stratégies utilisées</li> </ul>



## Évaluation des paliers par compétence

Écrire des textes variés en français						
SAÉ/SÉ date	Paliers	Production	Tâche	Vocabulaire	Langue	Stratégies
	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>quelques phrases simples et courtes contenant des informations minimales et de nature personnelle ou liées à son environnement immédiat (reproduction ou production)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>reprise en tout ou en partie des phrases présentées par l'enseignant réutilisant les structures et le vocabulaire appris en classe</li> <li>substitution des mots ou des groupes de mots dans les phrases modèles et guidé de façon soutenue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>environnement immédiat, personnes ou objets</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>reproduction d'un texte entendu</li> </ul>
	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>courts textes suivis dans lequel il décrit sommairement des personnes, des objets et des lieux familiers ainsi que des actions habituelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>écriture dirigée, il s'inspire de modèles présentés par l'enseignant en y intégrant des nouvelles connaissances apprises par la lecture et pendant l'interaction en classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>calques de la langue orale et les traces d'une autre langue qu'il connaît</li> <li>courant et appris en classe est bien orthographié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mots liens et coordonnants dans des phrases simples (et, mais...)</li> <li>phrases complexes en utilisant le coordonnant parce que</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilisation d'outils de références pour vérifier le sens d'un mot ou son orthographe si a fait l'objet d'un modelage soutenu par l'enseignant</li> </ul>
	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>sujets familiers comportant des descriptions et des narrations plus ou moins élaborées</li> <li>textes suivis et organisés en paragraphe et maintien de l'unité du sujet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>description de situations</li> <li>récit des expériences ou des événements passés ou futurs</li> <li>expression brève de ses idées et ses opinions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>introduction de nouveaux mots d'usage courant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>phrases simples et parfois complexes comportant différents types d'erreur pouvant nuire à la compréhension comme le choix des temps verbaux ou dans l'utilisation des référents</li> <li>règles de base de la ponctuation et réalise les accords dans le GN et le GV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation du processus d'écriture : planification, mise en texte et révision avec l'aide de l'enseignant</li> <li>élaboration et révision du texte : tel que la recherche d'idées (planification) et aux outils disponibles (mise en texte et révision de sa <u>production</u> <u>avec aide</u>)</li> <li>retour réflexif sur son texte et ses stratégies guidé par l'enseignant</li> </ul>

**Écrire des textes variés en français**

SAÉ/SÉ date	Paliers	Production	Tâche	Vocabulaire	Langue	Stratégies
	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>textes variés</li> <li>sujets plus ou moins familiers</li> <li>descriptions, narrations ou explications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sélection et insertion d'informations tirées de diverses sources</li> <li>structuration du texte à l'aide des procédés propres aux séquences descriptives</li> <li>respect des exigences et de l'intention de communication de la situation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>emploi d'un vocabulaire de plus en plus étendu composé de mots concrets et de mots abstraits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>respecte l'intention de communication</li> <li>utilisation d'organiseurs textuels afin d'assurer la cohésion de son texte. Produit des phrases simples et complexes de types et de formes variées qui comportent parfois des erreurs</li> <li>modes et temps verbaux les plus usuels</li> <li>réalisation de la plupart des accords dans le GN</li> <li>application des règles de ponctuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation des étapes du processus d'écriture avec aide ponctuelle</li> <li>retour sur la tâche et sur sa production avec l'aide de l'enseignant</li> <li>utilisation de ressources variées pour vérifier l'orthographe</li> <li>évaluation de sa capacité à planifier les étapes de production de son texte ou la pertinence de son plan au regard de l'organisation des idées et de la structure du texte</li> </ul>
	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>variété de textes</li> <li>complexes sur le plan de l'organisation et de la densité de l'information</li> <li>présentation des idées et des informations de façon détaillée et organisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>justification de son opinion dans des textes caractérisés par un style plus personnel</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>idées développées</li> <li>progression dans des paragraphes et des textes bien organisés</li> <li>utilisation de différentes structures de phrase complexe comportant encore des erreurs qui affectent rarement la compréhension</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>reformulation ou résumé des informations tirées d'un document et intégration à son propre texte</li> <li>révision et amélioration du contenu de son texte (ajout de détails, retranche des répétitions) afin de clarifier le sens de celui-ci avec une aide ponctuelle</li> <li>retour réflexif sur la qualité de sa production et sur la pertinence des stratégies utilisées</li> </ul>

# ANNEXE 7

## Évaluation des apprentissages 2021-2022

### INFORMATIONS AUX PARENTS

Pour tenir compte du contexte propre à l'année scolaire 2021-2022, des ajustements ont été apportés aux bulletins scolaires et aux épreuves ministérielles du primaire et du secondaire.

#### Bulletins et communications aux parents

Le nombre d'étapes et de bulletins pour l'année scolaire 2021-2022 a été revu. Ainsi, vous recevrez deux bulletins plutôt que trois.

Remise du bulletin de l'étape 1	Remise du bulletin de l'étape 2
Au plus tard le 28 janvier 2022	Au plus tard le 10 juillet 2022

Par ailleurs, si le contexte sanitaire le permet, l'établissement scolaire tiendra les rencontres de parents habituelles en présence. Sinon, des rencontres téléphoniques ou en mode virtuel vous seront proposées.

De plus, à mi-parcours de chaque étape, une communication écrite vous sera transmise afin de vous renseigner de façon soutenue sur les apprentissages et le comportement de votre enfant, selon la forme qui est déterminée par l'école.

Remise de la communication écrite de l'étape 1	Remise de la communication écrite de l'étape 2
Au plus tard le 19 novembre 2021	Au plus tard le 22 avril 2022

#### Bulletins de l'éducation préscolaire

Si votre enfant fréquente la maternelle 4 ans à mi-temps ou la maternelle 5 ans, son enseignante ou enseignant appréciera son développement global grâce à des observations réalisées tout au long de chacune des deux étapes. Cette appréciation vous sera communiquée dans les deux bulletins, notamment à l'aide d'une cote expliquée par une légende.

Si votre enfant fréquente la maternelle 4 ans à temps plein, son enseignante ou enseignant choisira les moyens de communication pour être en mesure de se prononcer adéquatement au sujet de son développement.



## Bulletins du primaire et du secondaire

L'école de votre enfant, qu'elle ou il fréquente le primaire ou le secondaire, vous transmettra deux bulletins complets : des résultats seront inscrits pour chacune des matières et des compétences qui y figurent. Par exemple, les résultats de mathématique de la 6<sup>e</sup> année du primaire seraient présentés de la façon suivante dans le bulletin de la première étape.

Mathématique	Étape 1	Étape 2	Résultat final
Résoudre une situation-problème	72		
Utiliser un raisonnement mathématique	67		
Résultat disciplinaire	69		
Moyenne du groupe	71		

L'année scolaire est divisée en deux étapes d'une durée semblable.

Les notes suivantes sont inscrites pour chaque discipline (ou matière) : un résultat pour chaque compétence figurant au bulletin, un résultat disciplinaire (c'est-à-dire pour l'ensemble de la matière) et la moyenne du groupe.

Le résultat disciplinaire est calculé à partir des résultats obtenus pour chaque compétence. Le poids de chaque compétence est déterminé par le Ministère.

Le résultat inscrit à la première étape compte pour 40 % du résultat final de votre enfant et celui de la seconde étape a une pondération de 60 %, sauf lorsque ces résultats incluent les résultats d'une épreuve ministérielle.

De plus, dans chaque bulletin, les enseignantes et enseignants formuleront des commentaires sur au moins une des quatre compétences suivantes : *exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer ou travailler en équipe.*

## Les épreuves ministérielles du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire

Les enfants de la 6<sup>e</sup> année du primaire des réseaux anglophone et francophone ainsi que ceux de la 4<sup>e</sup> année du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire du réseau francophone auront à passer des épreuves ministérielles. La portée et la longueur des épreuves du primaire ont été réduites pour la présente année scolaire et leur contenu est en concordance avec les apprentissages à prioriser pour 2021-2022.

Le poids des épreuves ministérielles du primaire et de la 2<sup>e</sup> année du secondaire a été abaissé dans la note finale au bulletin. Elles compteront pour 10 % de la note finale de votre enfant, au lieu de 20 %. La liste des épreuves ministérielles et des compétences évaluées est fournie dans le tableau suivant.

	Matière et année	Compétences évaluées
Réseau francophone	Français, langue d'enseignement, 4 <sup>e</sup> primaire	Lire Écrire
	Français, langue d'enseignement, 6 <sup>e</sup> primaire	Lire Écrire
	Mathématique, 6 <sup>e</sup> primaire	Résoudre une situation-problème Utiliser un raisonnement mathématique
	Français, langue d'enseignement, 2 <sup>e</sup> secondaire	Écrire
Réseau anglophone	Anglais, langue d'enseignement, 6 <sup>e</sup> primaire	Lire Écrire
	Mathématique, 6 <sup>e</sup> primaire	Résoudre une situation-problème Utiliser un raisonnement mathématique

## Les épreuves ministérielles de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> année du secondaire

Si votre enfant fréquente la 4<sup>e</sup> ou la 5<sup>e</sup> année du secondaire, elle ou il aura à passer des épreuves ministérielles, dont les résultats seront pris en compte pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. L'administration de ces épreuves a généralement lieu en juin de chaque année scolaire, sinon parfois en août ou en janvier. Il faut savoir que le contenu des épreuves de l'année 2021-2022 est en concordance avec les apprentissages à prioriser pour l'année en cours.

Le poids des épreuves ministérielles de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> année du secondaire a été revu à la baisse pour l'année scolaire 2021-2022. Ainsi, elles compteront pour 20% du résultat final inscrit au relevé des apprentissages de votre enfant, au lieu de 50%.

La liste des épreuves uniques et des compétences évaluées est fournie dans le tableau ci-contre.

Par ailleurs, le Ministère fournira aux écoles une épreuve d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> année du secondaire, mais celle-ci sera d'usage facultatif. Les écoles qui choisiront de l'administrer décideront si elles tiennent compte du résultat obtenu dans la composition du résultat final au bulletin et du poids à lui accorder, le cas échéant.

L'**horaire officiel des sessions d'examen** pour l'année scolaire 2021-2022 pourra bientôt être consulté sur le site Web du Ministère.

	Matière et année	Compétences ou volets évalués
Réseau francophone	Mathématique, 4 <sup>e</sup> secondaire	Utiliser un raisonnement mathématique
	Science, 4 <sup>e</sup> secondaire	Théorie
	Anglais, langue seconde, programme de base, 5 <sup>e</sup> secondaire	Communiquer oralement Écrire des textes
	Anglais, langue seconde, programme enrichi, 5 <sup>e</sup> secondaire	Comprendre des textes Écrire des textes
	Français, langue d'enseignement, 5 <sup>e</sup> secondaire	Écrire
Réseau anglophone	Mathématique, 4 <sup>e</sup> secondaire	Utiliser un raisonnement mathématique
	Science, 4 <sup>e</sup> secondaire	Théorie
	Français, langue seconde, programme de base, 5 <sup>e</sup> secondaire	Interagir Lire des textes Produire des textes
	Français, langue seconde, programme enrichi, 5 <sup>e</sup> secondaire	Lire des textes Produire des textes
	Anglais, langue d'enseignement, 5 <sup>e</sup> secondaire	Lire des textes Produire des textes

## Questions et réponses

Cette année, mon enfant est en 6<sup>e</sup> année et recevra un enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, en mode semestrialisé (de septembre à janvier ou de janvier à juin).

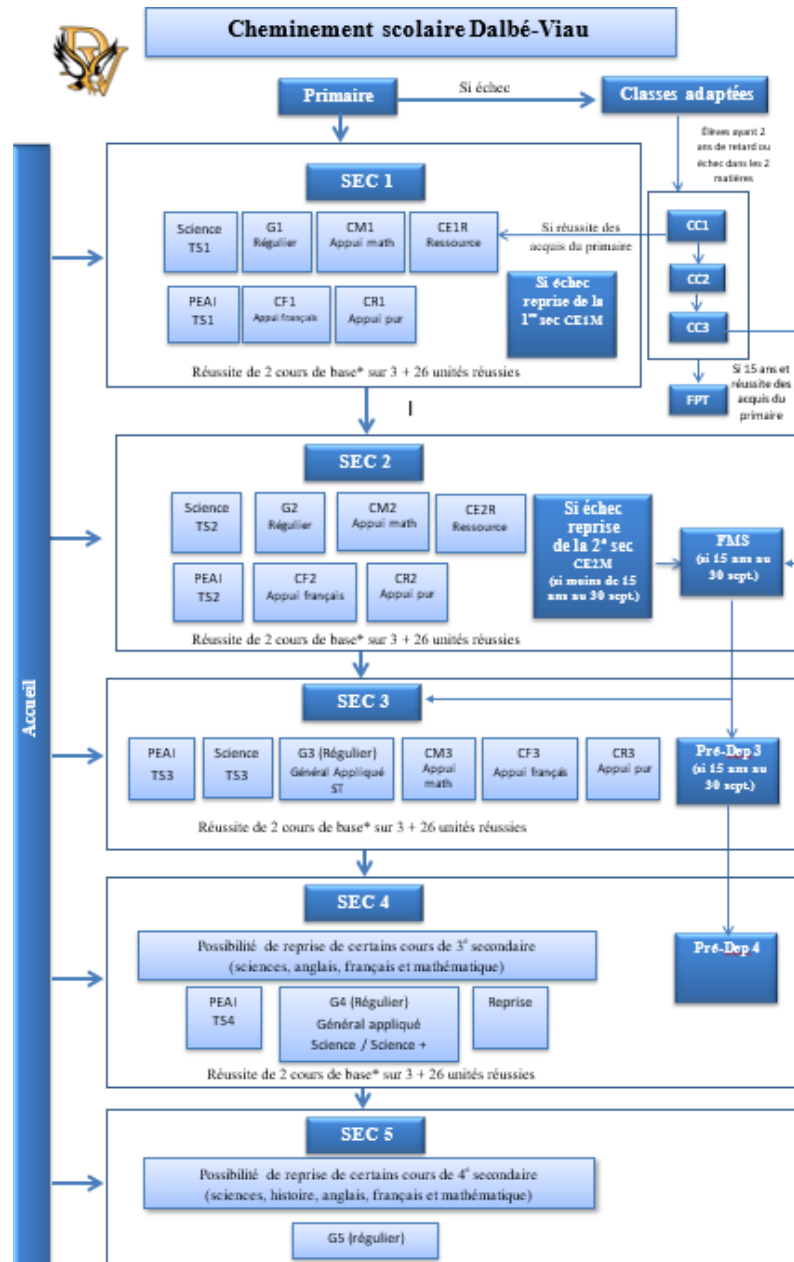
Dans son cas, comment se traduiront les ajustements apportés au bulletin ?

Les programmes offerts en mode semestrialisé sont considérés comme des projets pédagogiques particuliers en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*. Comme les centres de services scolaires et les commissions scolaires ont le pouvoir de se soustraire aux dispositions du régime pédagogique sur le bulletin unique pour de tels projets, les modalités du bulletin sont déterminées localement.

Est-ce que les changements apportés au bulletin auront une incidence sur l'admission de mon enfant au cégep ?

Non. Les cégeps auront en main toutes les données nécessaires, considérant que le premier bulletin, produit en janvier, sera complet (toutes les matières et toutes les compétences y figurant seront évaluées) et qu'il comptera pour 40% de l'année scolaire.

# ANNEXE 8



\*Vous devez prendre note que ce schéma ne veut pas généraliser des règles appliquées, mais que des exceptions peuvent s'appliquer.

\*Exceptionnellement un élève peut aller du Pré-Dep 3 au 2<sup>e</sup> secondaire.

\*Exceptionnellement un élève de CC2 peut aller en CE2R.

# ANNEXE 9

## Procédure applicable

### Formation générale jeunes

Afin de respecter l'édiction du 31 août 2022 concernant le *Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat* (LIP, chapitre I-13.3, a 457.1, par. 4<sup>o</sup>) entré en vigueur le 15 septembre 2022, la procédure de révision d'un résultat se décline maintenant selon les étapes qui suivent.

Étape	Action	Responsable	Délai
1	<p>L'élève, son parent <i>ou son tuteur légal</i><sup>1</sup> soumettent <b>par écrit</b> une demande de révision d'un résultat <b>à la direction</b> de l'établissement scolaire de l'élève.</p> <p>Particularités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations peut viser uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande.</li> <li>• La demande de révision d'un résultat obtenu à la suite d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire ne peut cependant être soumise après le 15 juillet suivant.</li> <li>• La direction de l'établissement prête assistance à toute personne qui le requiert pour la formulation de sa demande de révision ou pour toute démarche s'y rapportant.</li> <li>• La demande écrite contient les informations suivantes :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'élève</li> <li>2. le nom de l'enseignant</li> <li>3. le code ou le titre du cours ou de la matière concerné</li> <li>4. l'identification de l'évaluation ou de la partie de l'évaluation ou du résultat concerné</li> </ol> </li> </ul>	L'élève, son parent <i>ou son tuteur légal</i> <sup>1</sup>	10 jours ouvrables de la connaissance du résultat

<sup>1</sup> Ajout CSSMB

Étape	Action	Responsable	Délai
	5. les motifs justifiant la demande.		
<b>2</b>	La direction constate que la demande de révision est complète et motivée la transmet sans délai à l'enseignant à qui l'élève est confié et lui demande de procéder à la révision.	La direction de l'établissement	Dès constatation que la demande est motivée et complète
<b>3</b>	<p>L'enseignant dispose d'un délai de 5 jours ouvrables pour donner par écrit au directeur le résultat ainsi que les motifs sur lesquels il s'appuie.</p> <p>Particularités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence ou défaut de réponse de l'enseignant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ S'il est prévu que l'enseignant à qui l'élève est confié soit absent pour une période d'au moins 10 jours ouvrables, la direction communique avec cet enseignant pour s'enquérir de la possibilité pour lui de procéder à la révision dans le délai prescrit à moins que l'enseignant soit absent pour l'un des motifs prévus aux articles 79.1 et 79.8 à 79.12 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1) ou en raison d'un congé de maternité, de paternité ou parental.</li> <li>○ La direction confie la demande de révision à un autre enseignant lorsque l'enseignant à qui l'élève est confié fait défaut de répondre dans un délai de 5 jours ouvrables, confirme ne pas être en mesure de procéder à la révision dans le délai prescrit ou est absent pour l'un des motifs prévus à l'alinéa précédent.</li> <li>○ L'enseignant à qui la demande de révision est ainsi confiée est choisi en fonction de son expertise dans la discipline ou le champ d'enseignement concerné par la demande de révision.</li> </ul> </li> </ul>	L'enseignant	5 jours ouvrables à la suite de la réception de la demande
<b>4</b>	Lorsque, dans le délai prévu à l'article précédent, la direction de l'établissement constate que l'enseignant devient empêché de procéder à la révision, il confie sans délai la demande à un autre enseignant.	La direction de l'établissement	5 jours ouvrables à la suite de la remise de la demande à l'enseignant

Points à considérer :



- La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial.
- La révision d'un résultat comprend la révision du résultat d'une évaluation ou d'une partie d'une évaluation. Elle comprend également la révision d'un résultat constitué de plusieurs évaluations, notamment le résultat pour un cours, une étape, une matière ou une discipline ou une compétence ou un volet.
- L'élève ou ses parents ou son tuteur légal peuvent demander à la direction de l'établissement la révision d'un résultat.
- Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.
- L'enseignant s'assure, dans la mesure du possible, que tous les documents pertinents à une demande de révision puissent être consultés par un élève ou ses parents ou son tuteur légal, par la direction de l'établissement ou par un enseignant à qui la demande est confiée dans un délai permettant l'exercice des droits prévus par le présent règlement.
- L'établissement doit rendre disponible un formulaire de demande de révision sur support papier ainsi que sur son site Internet conformément aux dispositions de la convention collective. Ce formulaire, à remplir par l'élève ou son parent (à l'étape 1, ci-dessus), doit aussi contenir le texte suivant : « La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. (LIP, chapitre I-13.3, a 457.1, par. 40). De plus, le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif; qu'il soit égal, supérieur ou inférieur au résultat initial. »
- Le règlement (sur lequel se fonde cette proposition) est en vigueur depuis le 15 septembre 2022. Il ne s'applique toutefois pas aux résultats obtenus à partir de cette date aux fins de l'année scolaire précédente.

<sup>1-2</sup> Ajout CSSMB

<sup>3</sup> Selon le *Guide de gestion de-Sanction des études et épreuves ministérielles* (2015, p.88), « Après l'administration d'une épreuve ou d'un test du Ministère, les épreuves et le matériel d'accompagnement (feuilles de réponses, fiches de travail et d'évaluation) ne doivent jamais être corrigés, présentés, remis à l'élève ou révisés en sa présence, et ce, pour que soit préservée la validité de l'épreuve. Cette mesure a pour but d'assurer la confidentialité et une évaluation équitable lors d'une éventuelle reprise étant donné le nombre limité de versions des épreuves. L'enseignant informe l'élève de ses résultats et lui transmet les renseignements relatifs aux critères d'évaluation qui ont mené à l'échec, le cas échéant, dans le respect de la confidentialité de l'épreuve. »

<sup>4</sup> Convention locale: 4.2.02 1. E)